



DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

# Concours de surveillant du Palais 2021

Meilleures copies



**CONCOURS DE SURVEILLANT DU PALAIS  
2021**

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION

**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

**SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021**

**ÉPREUVE DE COMPTE-RENDU**

***(Durée : 1 heure – coefficient 2)***

Cette épreuve consiste à rendre compte par écrit, le plus complètement et exactement possible, de faits dont les candidats prennent préalablement connaissance en visionnant un film.

Il sera tenu compte des qualités d'expression écrite.

**Sujet**

**Relatez de façon détaillée, le plus complètement et exactement possible, l'ensemble des faits présentés dans le film qui vient de vous être projeté.**

**Il sera tenu compte de la chronologie et des qualités d'expression écrite.**

***Le compte rendu doit être rédigé de manière strictement anonyme (sans y faire figurer votre nom, votre signature, votre matricule ou tout autre signe distinctif) : votre identité ne doit figurer que dans l'espace prévu à cet effet, en haut à droite de la copie (elle sera cachée par le rabat qui sera collé).***



# SÉNAT

13,5/20

## Concours

de Surveillant du Palais 2021

date 04 / 09 / 2021

épreuve Compte - rendu

86

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

S'il m'a l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

dors de la ronde d'un agent au Palais du Luxembourg, le PCS le contacte afin de se rendre au 1er sous sol du parc de stationnement. A son arrivée, l'agent rencontre une femme, sans badge sur un vélo électrique. Ce dernier lui demande de s'expliquer sur sa présence alors que seuls les 2 roues motorisés et les voitures peuvent circuler. Il lui demande également son badge.

Il s'avère que cette dernière possède un badge, qu'elle a oublié, elle s'identifie comme la collaboratrice du Sénateur HENRY. Elle indique qu'elle souhaite recharger son vélo, ici, et que son vélo ayant été la 5e leur, elle ne

Souhaite pas le laisser au parc à vélos prévu à cet effet.

L'agent lui rappelle qu'elle doit porter son badge de couleur bleu ciel, que le sous-sol est strictement réservé aux fonctionnaires du Sénat et que les vélos électriques sont interdits. Il lui demande de respecter les règles. Cette dernière demande une exception, qui lui est refusée. L'agent répète la demande, et savoir, de se diriger vers la sortie, pied à terre. La Collaboratrice du Sénateur précise qu'elle va obtempérer mais qu'elle n'en restera pas là.

L'agent la remercie et lui dit au revoir.

En sortant du sous-sol -1, tout en poursuivant la ronde vers le -2, il constate du stockage sur des places de parking au 2<sup>e</sup> sous-sol. Il contacte, par radio le Pcs afin de rendre compte que la mission au -1 est terminée, en précisant brièvement de quoi

il s'agissait. Il rend compte qu'au 2<sup>e</sup> sous-sol, des affaires sont stockées sur une place de parking et demande une intervention. Il précise également 20 places libres et 4 véhicules ne devant pas être stationnés sur les places.

A 11h14, rue Vaugirard, un agent de sécurité réalise sa ronde au 3<sup>e</sup> sous-sol où il rencontre un homme, sans badge voyant. Il lui demande ce qu'il fait à cet endroit et si il a un badge. L'individu lui explique qu'il a badge et qu'il travaille la soudure. A cette réponse, lui est donc répété de savoir s'il a un badge mais surtout que si il travaille la soudure, donc par points chauds, il doit détenir un permis feu et lui est alors demandé s'il détient des EPI (équipements de protection individuel) de travailleur précise que son équipement est dans le camion, qu'il a aussi un badge mais que le permis feu, ça doit être le responsable qui l'établit.

L'agent de sécurité contacte par radio le Pcs en demandant si un permis feu a été délivré à cet endroit. Le Pcs confirme qu'un permis feu a été délivré mais pas pour l'endroit cité.

L'individu est invité à suivre l'agent, mais le dernier insiste en disant qu'il doit

absolument terminer le chantier avant 12 heures.  
L'agent lui précise qu'avant tout chantier  
le permis feu doit être fait et lui demande  
de le suivre. Un permis feu a été réalisé.

À 16h20, rue Garancière, 2 personnes arrivent  
dans l'entrée, quand l'agent s'approche et leur  
explique que l'accès se fait par les accès de  
contrôle et qu'ils doivent posséder 1 badge.  
Une femme se présente, il s'agit de la Senatrice  
Florentine du Languedoc Roussillon, et qu'elle a un  
invité et que la salle leur a été réservée.

L'agent explique l'absence reconnue mais qu'il  
y a des procédures à appliquer, notamment que  
l'homme qui l'accompagne soit porteur d'un  
badge. Cette dernière lui explique que son  
mari passe sans problème et que l'agent n'a  
qui a réalisé tout de suite un badge.

Ce dernier lui explique qu'elle doit en avoir 2  
badges et qu'elle peut soit le déclarer  
pour un membre de la famille, soit pour un  
Collaborateur.

L'homme intervient en précisant qu'il est  
journaliste, qu'il doit interviewer la Senatrice  
dans le cadre des élections du 14 octobre  
prochain. Il demande si il n'est pas  
possible d'obtenir 1 badge permanent.  
L'agent invite le journaliste à se rapprocher  
du service "Communication afin de voir pour cette

demande pour ses prochaines visites.  
Il demande à l'homme, pour aujourd'hui, de  
le suivre afin de respecter les procédures  
en vigueur. Le journaliste s'exécute.



# SÉNAT

13,25/20

## Concours

de Surveillant du Palais 2021

date 04 septembre 2021

épreuve compte rendu

31

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

Il est 9h30 le groupe d'intervention composé d'un surveillant reçoit un appel radio demandant de se rendre dans les parkings en sous sol pour faire un contrôle. Il arrive au 1<sup>er</sup> sous sol. Nous voyons 1 femme en vélo <sup>pédalée</sup> ~~pendant~~ dans le parking en prenant le sens interdit.

L'agent interpelle la femme et lui explique que les deux roues non motorisé sont interdit dans le parking souterrain. La femme lui informe qu'elle ne savait pas et qu'elle voulait recharger son vélo électrique et qu'au vu de la valeur de ce vélo elle ne souhaite pas le laisser en haut dans les Racs prévue pour ça.

L'agent lui explique qu'il comprend mais qu'il fait respecter le règlement que les questeurs du sénat ont mis en place. La femme ne comprend pas.

L'agent lui demande de décliner son identité et de présenter son badge. Elle lui informe qu'elle est la collaboratrice du sénateur Henei <sup>et ne retrouve</sup> ~~mais ne~~ ~~trouve pas son badge~~. L'agent lui informe qu'il y a un règlement et qu'il faut le respecter, la femme à l'air énervé. Il lui demande de sortir du parking avec son vélo à pied. La collaboratrice finit par accepter mais en lui informant que cela ne va pas en rester là.

L'agent continue son contrôle du parking et se dirige au 2<sup>e</sup> sous sol, il informe le PC qu'il a rencontré une femme en vélo dans le parking et lui a demandé de sortir.

Dans le 2<sup>e</sup> sous sol, il vient regarder les disponibilités des places. Des voitures sont garées et des encombrements, objet en bois, se trouvent sur des emplacements, l'agent informe le PC que dans le 2<sup>e</sup> sous sol, il présente 27 places de parking disponibles et 3 sont inutilisables à cause d'encombrement situé dessus.

Il est 11h14 nous nous situons au 3<sup>e</sup> sous sol du palais, un agent fait sa ronde et rencontre un homme qu'il interroge et lui demande qui il est. C'est un ouvrier de la société "Bourici" pour faire des travaux. L'agent lui demande son badge, l'homme lui informe qu'il ne le trouve pas.

L'agent lui demande par la suite ~~ce qu'il fait~~ comme travail, l'homme lui dit qu'il est ici pour faire de la soudure s'il a ses EPI, l'homme lui fait comprendre qu'il ne comprend pas ce terme l'agent lui dit que c'est un équipement de sécurité l'homme lui dit qu'il a un casque mais qu'il est dans le camion. L'agent lui dit que le casque devrait être sur sa tête.

Ensuite l'agent demande qu'elle sont les travaux qu'il doit effectuer, l'homme lui dit qu'il est ici pour faire de la soudure. L'agent lui demande alors s'il a un permis feu pour ce genre de travaux.

L'homme ne comprend pas, l'agent lui explique que pour tout travaux par point chaud il doit avoir un document qui est le permis feu. JP dit que peut être c'est son patron qui a cela.

L'agent contacte le PC pour demander si un permis feu est établi pour la société et des travaux au 3<sup>e</sup> sous sol. Le PC lui répond négativement il y a un permis feu mais à un autre endroit.

L'agent invite donc l'ouvrier à le suivre pour faire le permis feu et partent ensemble.

le 3<sup>e</sup> sous sol. Après, nous apercevons le permis feu format papier écrit à la main.

Il est 16h20, nous nous situons dans la rue Garibaldi, une femme et un homme se présentent au numéro 6 et rentrent dans le bâtiment.

À l'intérieur un agent les interpelle et leur demande de présenter leur badge. La femme informe qu'elle ne l'a pas mais dit qu'elle est la sénatrice de Charente maritime et qu'elle <sup>est</sup> accompagnée d'un homme qui est journaliste et qu'elle a réservé une salle pour travailler ensemble. L'agent l'informe qu'il l'a reconnue mais ne connaît pas l'homme et devrait avoir un badge. L'homme informe qu'il est journaliste et qu'ils sont ici pour parler du rôle de la sénatrice ~~sur~~ le dossier de vote à distance pour les prochaines élections départementales. L'agent comprend mais le règlement établi par les questeurs du sénat doit être respecté.

Le journaliste demande comment peut-il avoir un badge. Tout d'abord l'agent informe la sénatrice qu'elle dispose de deux badges supplémentaires pour ses collaborateurs mais pour le journaliste il faut un badge exceptionnel. Le journaliste lui demande donc comment ~~avoir~~ avoir un badge permanent en tant que journaliste. L'agent lui dit qu'il faut envoyer un mail à l'adresse "presse@senat.fr" ou les contacter directement. La sénatrice dit

~~est~~ à l'agent que l'homme n'a pas une tête  
de terroriste et que l'on peut lui faire confiance.  
L'agent comprend mais il respecte le règlement.  
L'agent invite donc le journaliste pour faire  
la demande d'un badge. La sénatrice reste  
sur place et le journaliste part avec l'agent.

13,25/20

## Concours

de Surveillant du Palais 2021date 04 septembre 2021épreuve Compte rendu

30

La copie doit rester anonyme.

Sujet : Au palais à 08<sup>h</sup>30, l'agent d'intervention est contacté par radio pour une personne en vélo dans le parking auto du 1<sup>er</sup> sous-sol. Celui-ci s'y rend directement en empruntant les escaliers. Il prend contact avec une dame qui se déplace en vélo électrique. L'agent d'intervention lui rappelle les consignes de sécurité et d'accès du parking. La dame n'a pas l'air de connaître ces dernières; il lui demande de décliner son identité et de présenter son badge. Cette demande commence à agacer la dame et rétorque qu'elle possède plein de badges et ne sait pas lequel présenter. L'agent lui explique que si elle est collaboratrice du sénateur Henri comme elle le prétend, elle devrait connaître les consignes et savoir qu'elle ne peut pas accéder au parking car il est réservé aux voitures, moto et scooter et qu'elle doit posséder un badge bleu. Il lui rappelle au passage qu'il existe sept couleurs de badges et que le rouge que lui possède est réservé aux fonctionnaires du Sénat. Ne voulant pas laisser son vélo électrique à l'extérieur

de peur de vol et afin de le recharger électriquement, celle-ci insiste auprès de l'agent pour qu'il fasse une exception. Ce dernier n'en démord pas et lui demande de regagner la sortie à pied, en poussant son vélo et dans le sens de circulation. La dame est mécontente et lui indique qu'elle se plaindra auprès de son député. Elle regagne la sortie.

L'agent continue sa ronde et gagne le 2<sup>ème</sup> sous/sol. Il contacte par radio le poste central afin de lui indiquer le nombre de véhicules et places de parking utilisés, le nombre de places libres (4) et le nombre de places impraticables (3) pour cause de décharges sauvages sur celles-ci. Il quitte les lieux ensuite.

Au 26 rue Vaugirard, à 11<sup>h</sup> 24, au 3<sup>ème</sup> sous/sol, l'agent d'intervention croise un employé de la société BOURICHE. Il lui demande de lui présenter son badge qui n'est pas visible. L'ouvrier lui indique qu'il l'a dans la poche. L'agent lui rappelle les consignes en lui expliquant que le badge doit toujours être visible. Ensuite, il demande à l'ouvrier où sont ses équipements de protection individuelle comme son casque. Il lui répond qu'il se trouve dans la voiture. L'agent lui explique qu'il doit le porter dès qu'il est sur le chantier.

et même si c'est pour faire de la soudure comme l'ouvrier lui fait entendre. L'agent d'intervention rebondit de suite sur l'information de travail en soudure et donc en point chaud et lui demande son permis de feu. L'ouvrier dit qu'il n'en possède pas et qu'il n'a pas le temps car son patron lui a demandé de finir à midi. \* L'agent invite l'ouvrier à le suivre pour effectuer le permis de feu et qu'il aura le temps de finir pour midi. Le permis de feu est effectué entre le service de sécurité et l'ouvrier.

Rue Girondière, vers 15<sup>h</sup>00, une femme et un homme veulent rentrer au palais. L'agent d'intervention les interpelle pour leur demander leur badge. La femme rétorque qu'elle est la sénatrice des Charentes-Maintenons et qu'elle est accompagnée d'un journaliste. L'agent lui informe qu'il l'avait reconnue mais que les consignes de sécurité sont applicables par l'ensemble du personnel et visiteurs du Sénat afin de garantir la sécurité de tous. La sénatrice rétorque que le journaliste n'a pas une tête de terroriste et ce dernier se présente en stipulant qu'il doit interviewer la sénatrice au sujet de son dossier de vote à distance pour les élections départementales en octobre prochain et que cela est urgent. L'agent d'intervention explique qu'il comprend très bien mais qu'il faut au journaliste un badge d'accès. La sénatrice explique que lorsque son mari vient la voir, il n'a pas tous ces problèmes. L'agent lui indique qu'en tant que sénatrice, elle peut avoir 2 badges supplémentaires permanent pour un proche ou un collaborateur. La sénatrice demande donc un badge permanent pour le journaliste maintenant. L'agent d'intervention invite le journaliste à le suivre afin de procéder aux démarches administratives. La sénatrice reste sur place.

\* L'agent contacté par radio le poste central afin de vérifier si la société possède un permis de feu: la réponse est négative.



# SÉNAT

13,25 / 20

## Concours

de Surveillant du Palais 2021

date 4 Septembre 2021

épreuve Compte rendu

87

La copie doit rester anonyme.

Sujet : Nous venons de visionner un film de sept minutes environs.

Dans un premier temps nous découvrons l'intervention d'un surveillant du Palais contacté par radio. Celui-ci se dirige au niveau -1 au niveau du parking du Palais, il est 8H30. Une cycliste se déplace à vélo dans le parking, elle est non casquée et ne respecte pas le code de la route. (sens interdit). L'agent lui demande donc de s'arrêter et lui demande de s'expliquer. Celle-ci explique vouloir charger son vélo elect-ique bleu ciel. L'é surveillant du Palais constatant que la personne ne porte pas de badge lui demande si elle veut bien décliner son identité. Celle-ci, une femme d'une quarantaine d'années,

blonde, habillé en noir, déclare être une collaboratrice du sénateur Henri, qu'elle n'a pas son badge sur elle et qu'elle ne se souvient pas de la couleur de celui-ci. L'agent lui explique que la couleur de son badge est bleu clair car elle est une collaboratrice de sénateur contrairement au sien qui est rouge. Il lui demande de bien vouloir quitter le parking car l'accès à celui-ci lui est interdit. Enervée, l'assistante du sénateur Henri ne comprend pas cette demande et insiste pour pouvoir charger son vélo. De plus elle trouve l'espace de rangement des vélos normalement prévu non sécuritaire pour son deux roues non motorisé qui roule chez. Après avoir expliqué à la collaboratrice que ces mesures de sécurité sont à appliquer notamment pour garantir sa propre sécurité et éviter qu'elle ne

soit victime d'un accident de circulation, l'agent invite la cycliste à sortir du parking en marchant à côté de son vélo.

Le surveillant du Palais se dirige ensuite au niveau -2 du parking. Il rend compte par radio avoir croisé une cycliste non autorisée au -1 et lui avoir demandé de quitter celui-ci. Il annonce également le nombre de places disponibles au niveau -2. Il y en a 24. Il y a quatre voitures ~~garées~~ garées sur des places non autorisées et trois places indisponnibles dû à un stockage de meubles. Il s'agit des places 161 - 162 - 163

Dans un deuxième temps, nous découvrons l'intervention d'un ~~nouvel~~ nouvel agents, surveillant du palais lui aussi, qui croise ~~un~~ un chauffagiste réalisant des travaux de soudure. Il est 11H30 nous sommes au niveau -3.

le surveillant du palais constate que l'employé de la société "bouriche" n'a pas de badge et lui rappelle que cela est obligatoire. ~~De même~~ De même le plombier ne possède pas d'E.P.I et n'a pas de permis feu. Celui-ci dit avoir son casque dans son camion et que son patron veut que le travail soit terminé pour 12H00.

Il souhaite donc reprendre ses travaux.  
L'agent lui explique que cela ne sera pas possible. Il le ~~le~~ informe qu'il doit avoir ses EPI avec lui et non dans son camion et que seul la rédaction d'un permis feu l'autorisera à reprendre les travaux.  
Il l'accompagne donc pour rédiger celui-ci.

Enfin, nous prenons connaissance d'une troisième intervention avec ce même surveillant du Palais. L'action se déroule au 6 rue garancière il est 16H20.

Une femme blonde d'une quarantaine d'années souhaite accéder à une salle qu'elle a réservée, accompagnée d'un homme brun muni d'une sacochette. Le surveillant du Palais constate que ces personnes ne possèdent pas de badges. La femme se présente en tant que sénatrice et s'étonne que le surveillant ne la reconnaisse pas ni même qu'on lui interdise l'accès.

L'agent qui avait reconnu la sénatrice lui indique que la personne qui l'accompagne doit avoir un badge ~~avec un badge~~.

Après avoir expliqué que l'accès à la salle était vraiment important pour elle car la personne qu'elle accompagne est un journaliste, celle-ci demande s'il est possible de faire un badge en urgence. Le surveillant que son mari

en possède par exemple son.  
Le surveillant du Palais explique que les collaborateurs ~~des~~ des sénateurs ainsi que la famille proche peuvent demander à avoir un badge dans la limite de deux badges par sénateurs. Le journaliste demande également si son métier lui permettrait d'avoir une "autorisation de passage".  
Le surveillant du Palais explique qu'une accréditation est possible en contactant le service concerné par mail à l'adresse Presse@senat.fr ou par téléphone. Il lui annonce également pouvoir accéder aujourd'hui au site en se soumettant au contrôle de sécurité.

⊕ Avant cela l'agent demande confirmation par radio si un permis feu a été déposé par la Société.



# SÉNAT

12,5/20

## Concours

de Surveillant du Palais 2021

date 4 septembre 2021

épreuve de compte rendu

52

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

Ce jour, PS-1 demande par radio à l'équipe d'intervention de se rendre au parking pour faire le point sur le nombre de place disponible dans une partie de celui-ci et effectuer la vérification d'un permis feu.

Le surveillant d'intervention se rend dans le parking et croise une femme à vélo. Il entre en contact avec elle pour lui rappeler les règles de sécurité. Il lui indique qu'il est interdit de circuler et de garer son vélo dans cet espace. Elle prétend ne pas être au fait de cette règle. Le surveillant lui demande de décliner son identité. Il s'agit de Mme Boulanger, assistante parlementaire du sénateur Henri. Cette femme dit ne pas vouloir laisser son vélo dehors par peur de se le faire voler, et de plus elle souhaite le recharger sur une place réservé aux véhicules type voiture. Le personnel d'intervention lui rappelle à nouveau les règles à respecter. Il est interdit de circuler à

vélo dans le parking, car c'est dangereux pour le cycliste, de plus ce parking est réservé aux véhicules de type voiture et moto et interdit aux assistants parlementaire. M<sup>me</sup> Boulijezin est donc invitée à regagner la surface à pied en poussant son vélo. Elle accepte de sortir mais prétend que cette histoire n'en restera pas là car elle va se plaindre auprès de son sénateur.

Le surveillant rend compte de la situation à PS1 au moyen de sa radio portative et se rend ensuite dans une autre partie du parking pour rendre compte de la situation sur le stationnement. Il explique par radio qu'il reste 27 places disponibles, que quatre véhicules de sénateurs sont stationnés sur les mauvais emplacements et que trois places sont impraticables car des encombrants y sont entreposés.

Ensuite, un autre surveillant se rend dans un local où un ouvrier travail et fait de la soudure. Il demande à celui-ci s'il est détenteur d'un permis feu pour cette tâche. L'ouvrier lui répond que non. Les deux hommes discutent et le surveillant lui fait remarquer que les règles doivent être respectées. Il demande à l'homme qui effectue

les travaux de porté son badge et qu'il soit visible, de mettre un casque pour sa sécurité et surtout de cesser les travaux tant que le permis feu ne sera pas établi. Le surveillant d'intervention rend compte à ses responsables par radio et invite l'ouvrier de la société Bouriche à le suivre au poste 1 pour établir le permis feu. L'homme le suit pour établir le permis et pouvoir reprendre son travail. Après lui avoir rappelé les règles de sécurité et demandé de porter son badge, le surveillant lui avait également dit que tout travaux par point chaud doivent faire l'objet d'un permis feu. Une fois ce permis établie, l'ouvrier en possession de son document avec l'objet des travaux, le lieu, l'heure, et tout les détails nécessaire à la mise en sécurité de son intervention peut reprendre son activité.

Plus tard, à 16h 20, au 6 rue Casançière, un homme et une femme entre dans le bâtiment. Ils vont s'engager dans une pièce quand au moment d'ouvrir la porte, le surveillant qui s'est occupé du permis feu plus tôt dans la journée prend contact avec eux. Il leur demande où ils vont. La femme lui répond qu'ils se dirigent dans une salle pour travailler. Le surveillant demande alors à l'homme de présenter son badge d'accès qui vaut de carte d'identité dans l'enceinte du Sénat. Celui-ci n'en possède pas, l'homme est un journaliste qui doit interviewer madame. Le surveillant la femme se présente comme étant la sénatrice florentine des Alpes-Maritimes. Le surveillant lui stipule qu'il l'avait reconnu, mais que le journaliste ne peut pas entrer.

dans les locaux sans badge ou à défaut sans être passé au contrôle effectué par ses collègues. La sénatrice rétorque que son mari, n'a pas besoin d'être contrôlé quand il vient et que le journaliste devrait bénéficier des mêmes droits. Le surveillant rappelle à celle-ci qu'elle a deux passe permanent et que son mari en bénéficie. Il invite le journaliste à passer au contrôle pour entrer et lui stipule qu'il peut faire une demande par mail à [presse@senat.fr](mailto:presse@senat.fr) pour bénéficier d'un accès les prochaines fois.